



EN BREF :

- État de la situation : conditions météorologiques et désordres nutritionnels.
- Mouche du chou : ponte pratiquement nulle.
- Chenilles défoliatrices : nouvelles générations émergentes.
- Thrips : premières observations dans Lanaudière.
- Cécidomyie du chou-fleur : la MRC de Portneuf devient réglementée; mise à jour de la carte des MRC et territoires réglementés; nouvelles du réseau d'observation et stratégie d'intervention.
- Maladies bactériennes : toujours en évolution.

ÉTAT DE LA SITUATION

Vendredi dernier, la grêle a causé des dégâts dans des champs de crucifères des régions des Basses-Laurentides et de Québec. Des applications de fongicides ont été faites pour protéger ces cultures des maladies pouvant entrer dans le plant par ces blessures.

Puisqu'il a plu régulièrement depuis le début de la saison dans la plupart des régions, les racines n'ont pas eu à se développer profondément dans le profil du sol pour aller puiser l'eau nécessaire à leur croissance. Elles se retrouvent donc souvent majoritairement dans les premiers centimètres du sol. Les conditions climatiques actuelles (soleil, vent, chaleur) sont asséchantes. Par conséquent, il faudra prévoir irriguer ces cultures s'il y a absence de précipitation dans les prochains jours, et ce, particulièrement dans les sols plus légers sinon elles pourraient souffrir d'un manque d'eau.

La brûlure de la pointe affecte de plus en plus de choux-fleurs, notamment ceux qui sont au stade de l'inflorescence. Un apport régulier en eau permet à la plante de croître constamment, sans poussée de croissance. L'absorption du calcium, dont la carence est à l'origine de la brûlure de la pointe, est également régulière. Lorsque la plante peut absorber ce qui est appliqué sur son feuillage, des applications foliaires de calcium peuvent être faites pour réduire l'incidence de la brûlure de la pointe. Il est à noter que cette dernière pratique ne peut prévenir à elle seule ce désordre nutritionnel.

MOUCHE DU CHOU

Dans la majorité des secteurs, la ponte de la mouche du chou est faible, voire pratiquement nulle. Ceci confirme les observations de la semaine passée nous laissant présager la fin de la ponte de la deuxième génération. Pour les cultures sensibles aux attaques des larves de ce ravageur (jeunes plants et crucifères dont on consomme la racine), la lutte n'est toutefois pas terminée. Le dépistage régulier doit se poursuivre, car il reste la troisième génération. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la mouche du chou au cours des prochaines semaines.

CHENILLES DÉFOLIATRICES

Les populations de chenilles défoliatrices sont variables d'un champ à l'autre. En général, les larves ont émergé depuis les derniers jours et elles sont petites. Les fausses-teignes des crucifères sont toujours les chenilles dont les populations sont les plus nombreuses dans les champs. Cette semaine, dans la région de Québec, on nous signale également la présence de quelques fausses-arpenteuses du chou.

Les interventions se poursuivent donc dans les champs où les seuils d'intervention, soit entre 5 et 30 % de plants porteurs de toutes chenilles confondues, sont atteints. Ces seuils d'intervention varient en fonction de la culture et de son stade de développement. Ils sont présentés dans *Le Manuel de l'Observateur - Ravageurs et maladies des crucifères* du RAP. Il est possible d'obtenir ce document en complétant et en envoyant au RAP le bon de commande disponible à l'adresse électronique suivante : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/73DC83DE-495B-4EEC-ACE5-3C9FC119571C/0/rap_bon_commande.pdf ou en communiquant avec le secrétariat du RAP au : 418 380-2100, poste 3581.

La chaleur favorise le développement rapide des insectes et les traitements sont plus efficaces lorsque les chenilles sont petites. Nous vous suggérons fortement de visiter régulièrement vos champs de crucifères à la recherche de ces lépidoptères afin d'intervenir au bon moment et d'obtenir de bons résultats en ce qui concerne leur contrôle. Lisez toujours attentivement l'étiquette d'un pesticide avant de l'appliquer et utilisez-le tel que recommandé. La liste des insecticides homologués contre les chenilles défoliatrices vous est présentée dans le bulletin d'information **No 03** du 16 mai 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03cru06.pdf>).

THRIPS

Quelques thrips ont été observés dans des crucifères de la région de Lanaudière. Pour l'instant, les populations sont toujours faibles. Cependant, les conditions climatiques et le début des récoltes des céréales pourraient contribuer à leur augmentation. Tel que recommandé ces dernières semaines, dépistez minutieusement vos choux, notamment ceux qui sont au stade de la pomaison. Vous pourrez alors mieux voir ce petit insecte qui cause des dommages similaires à l'œdème et intervenir à temps. Pour être plus efficaces, les interventions doivent être faites avant que les feuilles des pommes de chou soient trop serrées.

Le bulletin d'information permanent **No 01** du 9 juin 2005 donne plus de renseignements sur ce ravageur (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/bp01cru05.pdf>), les dommages qu'il cause, les façons de le dépister et les stratégies de lutte à appliquer pour mieux le contrôler. Par ailleurs, il est possible de connaître les pesticides homologués dans les crucifères pour lutter contre les thrips en consultant le bulletin d'information **No 03** du 16 mai 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03cru06.pdf>).

CÉCIDOMYIE DU CHOU-FLEUR

MRC de Portneuf à son tour réglementée

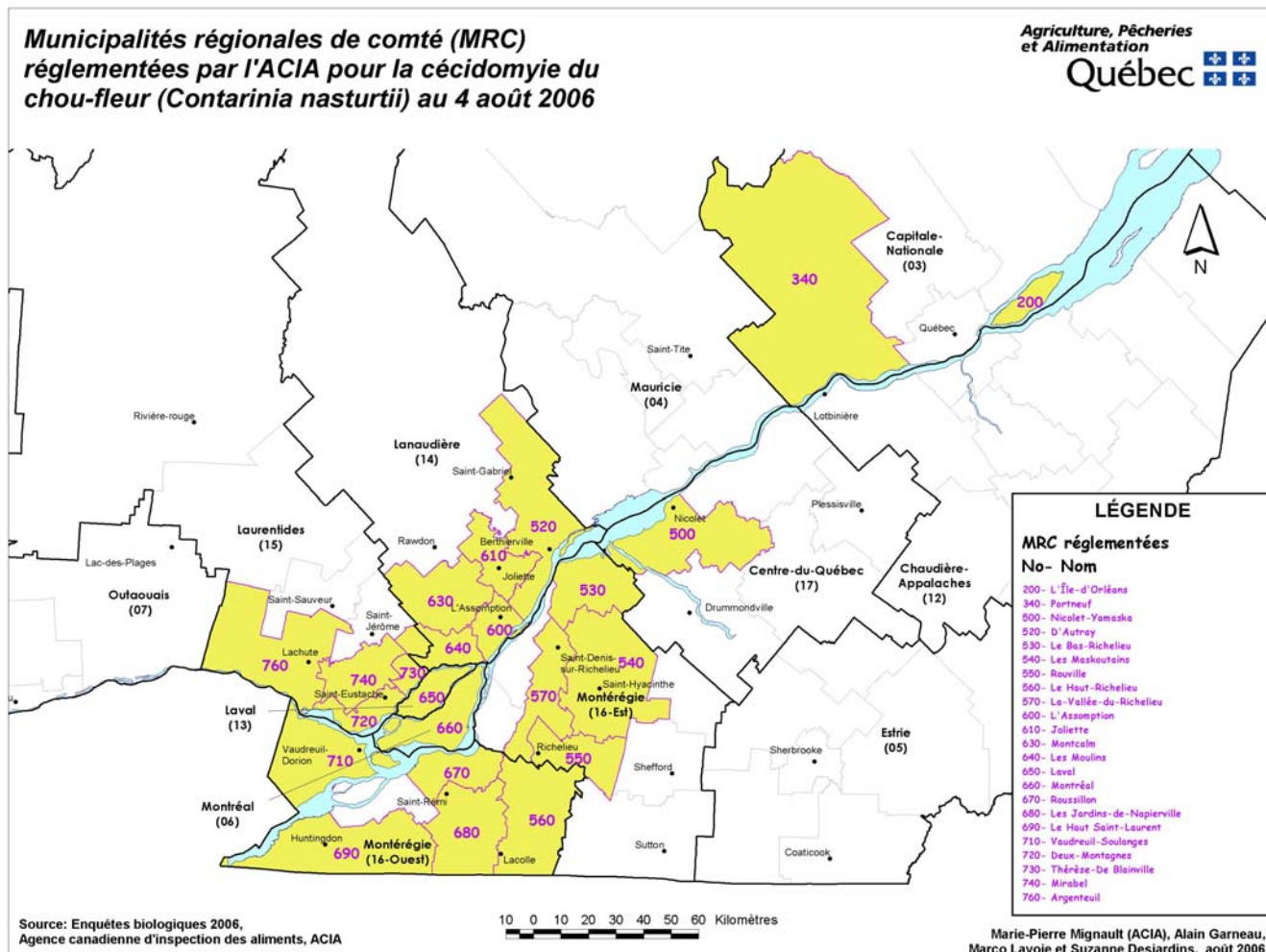
La cécidomyie du chou-fleur a été capturée dans des pièges installés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) dans la MRC de Portneuf par le biais de son enquête en cours. Les 21 municipalités de cette MRC sont désormais concernées par la réglementation en vigueur, en ce qui a trait à la cécidomyie du chou-fleur. Ces municipalités sont Cap-Santé, Deschambault-Grondines, Donnacona, Lac-Blanc, Lac-Lapeyrière, Lac-Sergent, Linton, Neuville, Pont-Rouge, Portneuf, Rivière-à-Pierre, Saint-Alban, Saint-Basile, Saint-Casimir, Sainte-Christine-d'Auvergne, Saint-Gilbert, Saint-Léonard-de-Portneuf, Saint-Marc-des-Carières, Saint-Raymond, Saint-Thuribe et Saint-Ubalde. Nous rappelons que les légumes faisant partie de la famille des crucifères et destinés à la vente pour le marché frais ou la transformation peuvent être expédiés sur tous les marchés, locaux ou d'exportation, **sans aucune restriction**.



Lors d'une identification positive, faites appel à votre conseillère ou votre conseiller horticole afin d'évaluer la situation et pour vous guider sur la stratégie d'intervention à adopter.

Carte à jour pour le Québec

Voici une carte à jour en date du 4 août 2006 qui indique les MRC et territoires réglementés au Québec :



Réseau d'observation

Les captures d'adultes se poursuivent à l'aide de pièges installés dans des champs de crucifères. Le suivi est assuré par des conseillères et des conseillers horticoles participant au réseau d'observation. Dans certains champs de ce réseau, les captures sont à la hausse cette semaine. Des traitements insecticides sont en cours dans les champs où c'est nécessaire.

Stratégie d'intervention

De l'information sur le contrôle de ce ravageur à l'aide de traitements insecticides vous a été présentée dans l'avertissement No 11 du 14 juillet 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a11cru06.pdf>). Notez que l'intervalle entre les traitements insecticides est de 7 jours.



De plus, des informations supplémentaires sur les pratiques à adopter dans les champs infestés sont également disponibles dans l'avertissement [No 14](#) du 3 août 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a14cru06.pdf>).

MALADIES BACTÉRIENNES

Les maladies bactériennes telles la nervation noire, la tache bactérienne et la pourriture molle bactérienne sont toujours en évolution dans plusieurs champs de crucifères de la province. Les stratégies d'intervention, consistant surtout à prévenir l'introduction et la dissémination des bactéries causant ces maladies, vous ont été présentées dans l'avertissement [No 14](#) du 3 août 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a14cru06.pdf>). Rappelez-vous qu'il n'y a pas de bactéricide reconnu et homologué au Canada pour lutter contre ces maladies bactériennes dans les crucifères.

Texte sur la cécidomyie du chou-fleur rédigé par une collaboratrice au réseau crucifères du RAP :

Danielle Roy, agronome, Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, L'Assomption, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Mélissa Gagnon, agronome

Avertisseuse crucifères

Agro-Production Lanaudière inc.

741-A, rue Principale, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0

Téléphone : 450 756-8183 - Télécopieur : 450 756-0874

Courriel : apl@pandore.qc.ca

Édition et mise en page : Lise Gauthier, d.t.a. et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 15 – crucifères – 10 août 2006

